

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Etaient présents ou avaient donné pouvoir :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, MM Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, Mlle Marcelle ROUQUET, 9 conseillers

Absents : Mme C. REVERSAT-PINTENET, M. J-Philippe MACHARD, 2 conseillers

- 1- Vote à l'unanimité des taux d'imposition 2014 pour les taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti : TH 3,40% - TFB 20,95% - TFNB 124,34% ; soit une augmentation de 5% portant le montant des taxes perçues à 69 344 Euros auquel s'ajoutent les compensations versées par l'Etat pour 4 567 Euros.
- 2- Les budgets primitifs (principal et assainissement) 2014 sont votés à l'unanimité des membres présents (9):

Budget principal :

Dépenses réelles en section de fonctionnement pour 169 190,77, et un total (avec les provisions et amortissements et un virement de 14 000 Euros en investissement) de 199 804,00 Euros, en équilibre avec la section recettes, l'augmentation des impôts compensant la baisse de la DGF (Etat) et l'augmentation de charges obligatoires, dont notamment l'AEP.

Dépenses réelles prévues en section d'investissement pour 291 330,46 Euros dont un reste à réaliser pour l'extension du cimetière de 141 520,47 Euros, ainsi que 14 000 Euros de remboursement d'emprunt en 2014, couverts par virement de la section de fonctionnement.

vote à l'unanimité des membres présents (9) : La durée des amortissements est portée à 5 ans pour les biens meubles et 10 ans pour les immobilisations. Les faibles montants pourront être amortis en 1 an par décision du conseil ;

Budget Assainissement :

Dépenses réelles en section d'exploitation : 7 115,74 Euros ; avec amortissements, total de 17 314,74 Euros, équilibré en recettes pour 17 314,74 Euros dont une subvention via le budget principal de la commune s'élevant à 2 500 Euros

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour 15 699,28 Euros, dont amortissements : 5 386,67 Euros en dépenses et 10 199 ,00 Euros en recettes

- 3- Afin de faciliter la gestion de la commune, le conseil vote à l'unanimité des membres présents (9) les délégations d'attributions au Maire, prévues par le code général des collectivités territoriales.
- 4- Vote à l'unanimité des membres présents (9) les indemnités de conseil et de budget au comptable public, Monsieur Christian BLAYAC.
- 5- Vote également à l'unanimité des membres présents (9) la dématérialisation dans le cadre des échanges avec la Préfecture, l'INSEE, le ministère des Finances Publiques, la mise en place du processus étant confiée au syndicat mixte AGEDI, fournisseur des logiciels de gestion de la commune. La date limite de mise en fonction de la dématérialisation comptable est fixée, par les services de l'Etat, au 1^{er} janvier 2015.